

Li Tsing à la Cour impériale pour se plaindre de leur lenteur; Houei Tsoung lui dépêcha Tchao Leang-se, qui répondit à ces plaintes et demanda en même temps de céder encore aux Chinois les départements de Ying Tcheou, de Ping Tcheou et de Louan Tcheou. Lorsque l'empereur avait fait ses conventions avec les Kin, il avait parlé des villes que le fondateur de la dynastie des Tsin postérieurs avait cédées aux K'i Tan, et non de ces trois derniers départements qui n'en étaient pas. A kou ta ne voulut point entendre à cette nouvelle proposition. Pou kia nou, chargé de traiter avec l'envoyé chinois, reprocha que Houei Tsoung n'avait pas attaqué fortement les Leao dans le pays de Yen, comme il l'avait promis, et pour cette raison on ne voulait plus lui céder que les six villes de Ki Tcheou, de Kin Tcheou, de Tan Tcheou, de Chouen Tcheou, de Tcho Tcheou et de Yi Tcheou. Tchao Leang-se se récria sur la mauvaise foi des Kin, et s'en revint sans avoir rien conclu »<sup>1</sup>.

T'oung Kouan organisa une nouvelle armée, et les Kin, de leur côté, préparèrent l'attaque de Yen, malgré les démarches de la régente Siao Che, qui demandait que Yeliu Ting fut déclaré roi des Leao, en se reconnaissant vassal d'A kou ta; celui-ci ne voulut rien entendre. Siao Che essaya vainement de barrer la route à Kia yu kouan. Kao Lou, gouverneur de Yen King, envoya sa soumission au roi des Kin qui occupa la ville. Siao Che se sauva avec Siao Wa par Kou pe k'eu.

Après de difficiles négociations, les Kin cédèrent la Cour de Yen à la Chine, avec six départements, « mais ils ne firent aucune mention des villes de Ying Tcheou, de Ping Tcheou et de Louan Tcheou, ni de leurs dépendances, comme n'ayant point été du nombre de celles que le fondateur des Tsin postérieurs avait cédées aux K'i Tan; et indépendamment de cette restriction, ils pillèrent les territoires qu'ils cédaient aux Chinois, et en enlevèrent la plupart des femmes et des enfants qu'ils conduisirent dans leur pays »<sup>2</sup>.

Cette affaire terminée, les Kin envoyèrent Oua Lou et

1. MAILLA, VIII, pp. 404-5.

2. MAILLA, VIII, p. 408.